

*Les subsides*

**M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je serai bref également. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt l'exposé du député de Skeena (M. Fulton). J'ai eu l'impression que les insinuations étaient répétées. Je ne veux pas dire que le député de Skeena porte une accusation et loin de moi l'idée d'accepter les propos du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) qui prétend ne pas accuser de quoi que ce soit le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). En réalité, la question ainsi formulée est une calomnie, que ce soit voulu ou non. Là n'est pas la question. A mon avis, le problème est de savoir si la question laisse planer des insinuations malveillantes, volontairement ou non. Voilà le problème que nous devons résoudre.

Je ne contrôle pas les activités de l'association de ma circonscription. Je tiens à vous dire, monsieur le Président, ainsi qu'aux députés de la Chambre, que le ministre ne surveille pas les activités de l'association qui travaille pour lui dans sa circonscription. C'est plus qu'une transaction sous lien de dépendance. En fait, j'ai demandé à mon collègue le député de Peace River (M. Cooper) s'il dicte ses volontés à son association et il a dit que c'était le contraire. C'est l'association qui fixe son programme lorsqu'elle fait une campagne de financement.

Le dernier point que j'ai à signaler, c'est que M. Moore, le vice-président de Amoco, n'est pas identifié ainsi dans la lettre. Le seul moment où on en entend parler, c'est lorsqu'il en est question à la Chambre. Le fait que la question ait été abordée à la Chambre montre bien qu'il s'agit de sous-entendus volontaires ou non.

**M. le Président:** Il ne faut pas oublier que cette journée est réservée à l'opposition; les interventions de tous les députés ont beaucoup aidé la présidence, et je les en remercie. J'examinerai la question et j'en reparlerai à la Chambre en temps opportun.

[Français]

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS AUX CHANTIERS MARITIMES DE LAUZON

**M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides):** Monsieur le Président, je voudrais aussi poser la question de privilège qui, je l'espère, sera moins longue que celle que nous venons d'entendre.

Hier, après la période des Questions orales, le député de Lévis (M. Fontaine) a indiqué que j'avais mal informé la Chambre concernant le nombre d'employés aux chantiers maritimes de Lauzon. Monsieur le Président, durant la période des Questions orales, j'avais indiqué que «j'apprenais en fin de semaine qu'il n'y avait plus que 400 personnes qui travaillaient aux chantiers maritimes de Lauzon». Monsieur le Président, il est évident que dans le contexte de ma question, je me référais aux employés syndiqués qui travaillent à un salaire horaire, qui sont payés à l'heure sur les chantiers et qui sont les premiers à être congédiés lorsque les travaux diminuent. Je ne me suis pas référé aux ingénieurs et aux techniciens qui, le plus souvent, ne sont pas congédiés ou mis à pied au moment où il y a des diminutions de travail.

Ce matin, pour en être plus certain, j'ai téléphoné moi aussi au président, M. Jean Roch Brisson, pour lui demander quel était le nombre d'employés qui travaillaient directement sur les

chantiers et il m'a dit que la liste de paie de demain, 22 mai, allait comprendre 433 employés qui travaillent directement sur les chantiers comme employés payés à l'heure. Monsieur le Président, si j'ai fait une erreur, j'ai fait une erreur de 33.

**M. Fontaine:** Monsieur le Président, hier après la question du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), j'ai voulu vérifier auprès des autorités du chantier et j'ai communiqué avec M. René Hallé du Service des relations publiques de cette compagnie qui m'a confirmé que, au lieu de 400 employés tel que déclaré par le député de Laval-des-Rapides, il s'agissait effectivement de 750 employés. Si la Présidence le désire, je serai en mesure de fournir des documents appropriés pour justifier le nombre exact et la source de mes informations. La Chambre a été bien informée par le député de Lévis.

**M. le Président:** Je pense que ce n'est probablement pas une question de privilège, mais je remercie l'honorable député de Lévis (M. Fontaine) et l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) pour la correction au compte rendu des *Débats* de la Chambre. Merci bien de votre attention pour les détails du débat.

• (1600)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LES SUBSIDES

#### JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ÉCONOMIE DE L'ALBERTA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Waddell:

Que la Chambre manifeste sa déception au gouvernement qui n'a pas réussi à s'attaquer efficacement à la grave récession économique qui sévit en Alberta et à cause de laquelle

- 1) l'Alberta est la province qui a connu la pire performance économique au Canada et devrait, selon les prévisions du *Conference Board of Canada*, voir son économie connaître une récession générale pour la deuxième année consécutive;
- 2) 50 000 emplois directs et indirects sont disparus dans l'industrie pétrolière et gazière;
- 3) les agriculteurs de l'Alberta doivent supporter 23 p. 100 du fardeau de la dette agricole du Canada;
- 4) en moyenne 600 nouvelles familles par mois doivent s'en remettre à l'assistance sociale; et
- 5) l'Alberta connaît le taux de suicide per capita le plus élevé au Canada.

**M. le Président:** Lorsque la séance a été suspendue, à 13 heures, c'était le député de Skeena (M. Fulton) qui avait la parole. Je signale au député qu'il lui reste à peu près quatre minutes.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je suis heureux de reprendre ce débat. Quand nous avons levé la séance à 1 heure, je parlais d'utiliser du beau charbon propre de la Colombie-Britannique et de l'Alberta pour la production d'électricité dans des centrales thermiques en Ontario, au lieu du charbon sale qui nous arrive des États-Unis en quantités énormes.